

**ADLPartner**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6.681.286,50 euros  
Siège social : 3, avenue de Chartres – 60 500 Chantilly - RCS Compiègne B 393 376 801

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
12 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze,  
Le vendredi douze juin, à quatorze heures,  
Au 15, rue Henri Rol Tanguy à Montreuil (93100),

Les membres du conseil de surveillance de la société ADLPartner se sont réunis, sur convocation faite par le Président du conseil de surveillance.

(...)

Le Président arrête alors définitivement l'ordre du jour du Conseil qui est le suivant :

(...)

2. Renouvellement du Directoire et des mandats du Président et du Directeur Général
3. Confirmation des indemnités devant être versées aux membres du Directoire en cas de cessation de leur mandat

(...)

**3. Confirmation des indemnités devant être versées aux membres du Directoire en cas de cessation de leur mandat**

Le Président rappelle que la réglementation française impose aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, comme ADLPartner, que les engagements pris au bénéfice des membres du Directoire, et correspondant à des éléments de rémunération dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de leur fonction, soient soumis à la procédure dite des conventions réglementées (à savoir notamment leur approbation préalable par le Conseil de surveillance et leur approbation a posteriori par l'assemblée générale dans le cadre d'une résolution spécifique).

La réglementation impose également que cette approbation soit également donnée lors de chaque renouvellement du mandat exercé par les personnes concernées.

Dans ce cadre, le conseil décide à l'unanimité de confirmer le montant des indemnités devant être versées aux membres du Directoire en cas de cessation de leur mandat, tel que préalablement déterminé par le Conseil le 28 mars 2008, le 12 juin 2009, le 17 juin 2011 et le 14 juin 2013.

(...)